



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Rapport 21.015- Lycée Jean-Piaget : regroupement assainissement et aménagement

Intervention de Annie Clerc-Birambeau au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Voilà un bel exemple d'optimisation des demandes. Le rapport nous propose à la fois un regroupement, une revalorisation d'espaces intérieurs et un assainissement énergétique avec label minergie.

En effet, pour répondre à la demande de la Ville de Neuchâtel de libérer le collège latin place Numa-Droz, le lycée Jean-Piaget profite de celle-ci pour procéder, sur la commune de Neuchâtel, à un regroupement géographique sur deux lieux Beaux-Arts 30 et Léopold-Robert 10.

Ce regroupement géographique permettra, comme déjà dit précédemment, une nouvelle organisation pour le lycée, une rationalisation des horaires et une limitation des déplacements renforçant ainsi un sentiment d'appartenance.

Le groupe socialiste salue le réaménagement des locaux, la meilleure exploitation de ceux-ci et la réelle densification par la création de 1300 m² principalement dans les combles et sur-combles.

Le bâtiment des Beaux-Arts figurait dans la liste des bâtiments à assainir dans le rapport 19.019 adopté en janvier 2021 avec un degré d'urgence de 2,2 sur 3. Il a donc été décidé de lier ensemble ces trois axes – regroupement, assainissement et aménagement dans un seul rapport cohérent et engagé.

Les services des bâtiments et de la formation post-obligatoire ont travaillé à un assainissement énergétique de belle qualité, permettant de réduire la consommation et de couvrir plus de la moitié des besoins en énergie par la pose de tuiles solaires ou de panneaux selon le bâtiment.

Le groupe socialiste salue le fait de rénover le bâtiment rue des Beaux-Arts dans le respect de son architecture puisqu'il s'agit d'un bâtiment recensé ; les tuiles solaires intégrées respecteront son caractère.

Il s'est néanmoins inquiété de la loi sur les marchés publics qui, devant l'importance des lots, ne permet pas toujours aux entreprises neuchâtelaises d'y répondre. Le Conseil d'État s'est engagé à informer les organisations

professionnelles pour inciter les entreprises cantonales à se regrouper en consortium pour ainsi être en meilleure position face à des lots abordables.

Le groupe socialiste s'est étonné du montant dédié au pourcent culturel : 100'000.- frs sur un crédit de 30 millions ! C'est vraiment trop faible. Le Conseil d'État s'est engagé à organiser un concours d'artistes qui, par exemple pourrait porter sur la coloration des murs intérieurs, la signalétique ou des totems d'information. Nous y serons attentifs.

C'est un rapport avec une vision globale qui tient compte de la fonctionnalité des bâtiments, de leur aspect architectural, et des derniers progrès en termes d'assainissement et rénovations énergétiques, incluant autonomie énergétique et économies financières.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le décret. Mais, au vu de l'importance du crédit d'engagement, il demande un suivi appuyé de la commission de gestion quant à la tenue du calendrier, l'adjudication des travaux et le respect de l'enveloppe financière.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste
Annie Clerc-Birambeau